

SUD-RAIL OBTIENT GAIN DE CAUSE ET FAIT LE BOULOT !!

La récente modification par décret de la liste des emplois soumis à la pénibilité à la SNCF a permis à « **SUD-Rail de remettre cette question au coeur de l'actualité.** »

La direction a enfin reconnu que le suivi et la mise en oeuvre des dernières réformes sur le sujet n'étaient pas à la hauteur et qu'en conséquence, beaucoup de cheminot-e-s, contractuel-le-s et statutaires se voient lésé-e-s de leurs droits.

« **SUD-Rail a exigé un inventaire complet de l'ensemble des métiers et des situations ouvrant droit à la pénibilité !!!** »

En matière de compensation en rémunération, en temps, mais également en matière de possibilité de départ anticipé ou de CPA. Pour beaucoup de salarié-e-s, il va falloir effectuer les démarches auprès de la direction.

« **SUD-Rail vous dit tout, vous explique comment et portera ce sujet à tous les niveaux de l'entreprise pour faire respecter les droits existants et en gagner de nouveaux pour les salarié-e-s.** »

[Documents à télécharger](#)

 [SUD-Rail obtient gain de cause et fait le boulot !!](#)